

# ➤ Etude du travail institutionnel au service de la légitimation de la REUT

## Cas d'étude en Occitanie

Margaux Kurek (IE, INRAE, G-EAU)

Anne-Laure Collard (CR, INRAE, G-EAU)



Co-funded by  
the European Union

# ➤ Accélération et déploiement de la REUT

## Dix millions pour épargner l'eau catalane

Christophe Béchu est revenu, hier, dans les Pyrénées-Orientales pour présenter le « plan résilience ». Sept projets sont soutenus.

*Ouest France (mai 2024)*

## VALORISER LES EAUX NON CONVENTIONNELLES

**OBJECTIF**  
Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises...): développer 1000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027

*Plan Eau, dossier de presse (mars 2023)*

A partir de 2023 :

- Succession de plans d'action soutenant la REUT (Plan Eau gouvernemental, Plan Eau de la région Occitanie, Plan de résilience pour les Pyrénées-Orientales)
- Série de mises à jour réglementaires (décret août 2023, arrêtés décembre 2023)
- Délivrance rapide de plusieurs autorisations préfectorales en région Occitanie

Une accélération de la dynamique de promotion de la REUT



Comment le déploiement de la REUT s'organise-t-il à l'échelle des territoires ?

# ➤ Travail institutionnel et légitimation de la REUT

Le « travail institutionnel », un concept pertinent pour comprendre les processus de changement institutionnel, se définit comme suit :

*« l'action intentionnelle des acteurs ou des organisations visant à créer, maintenir ou déstabiliser les institutions »*  
(Lawrence et Suddaby, 2006)



Changement institutionnel

Processus de déploiement territorial de la REUT



Travail institutionnel de type « création »

Mise en place collective de nouvelles pratiques, standards et cadres d'action par les acteurs, et opérations visant à les légitimer

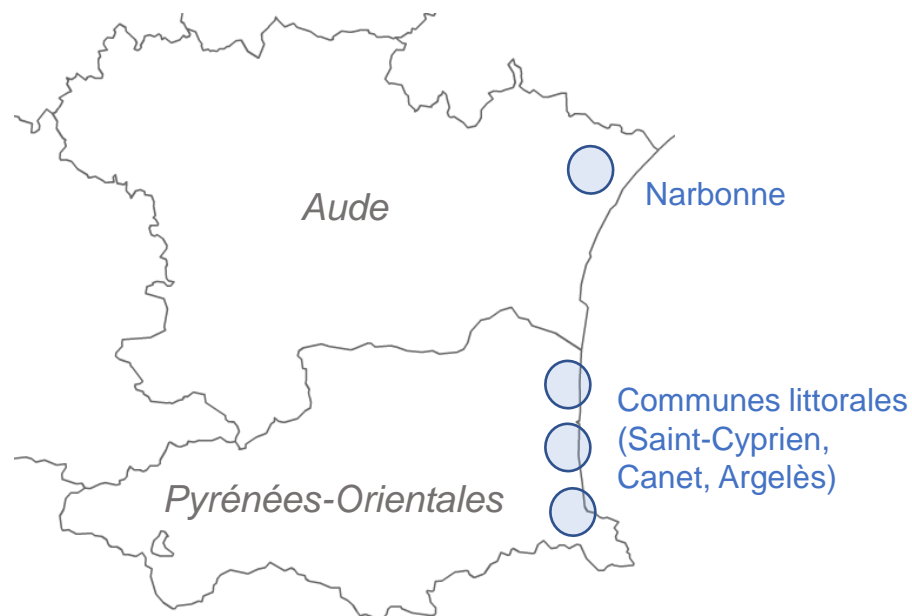


Comment et par qui se construit le travail institutionnel qui œuvre à rendre la REUT légitime à l'échelle des territoires ?  
A quels acteurs s'adresse-t-il et quelles finalités sont visées ?

# ➤ Approche empirique du travail institutionnel

- Approche inductive à partir de 4 cas d'étude pour suivre le travail institutionnel qui façonne les conditions favorables au déploiement territorial de la REUT :

- 3 projets de REUT dans les PO, soutenus par le Plan de résilience pour les PO
- 1 projet de REUT à Narbonne, récemment autorisé



- Entretiens exploratoires (collectivités, services techniques et bénéficiaires potentiels)
  - Guide d'entretien centré sur le montage du projet (usages visés, modèle économique, scénario de gouvernance), l'articulation du projet à une stratégie territoriale de gestion de l'eau et la participation à des événements sur la thématique de la REUT

## ➤ Légitimer la REUT pour son territoire

- ✓ Une volonté de sécuriser l'activité agricole du territoire (viticulture, arboriculture)
- ✓ Des besoins d'aménagement et de maintien des espaces verts en zone urbaine littorale et touristique (jardins publics, terrains de sport, golfs)
- ✓ Valoriser une ressource « perdue », rejetée en mer ou proche de la mer
- ✓ Un démarchage des futurs usagers « clients », avec des besoins des bénéficiaires qui apparaissent diffus, sans processus de concertation engagé
- ✓ Un intérêt de certains agriculteurs pour s'autonomiser de la réduction de débit dans la rivière
- ✓ Un modèle économique limité à la phase d'investissement



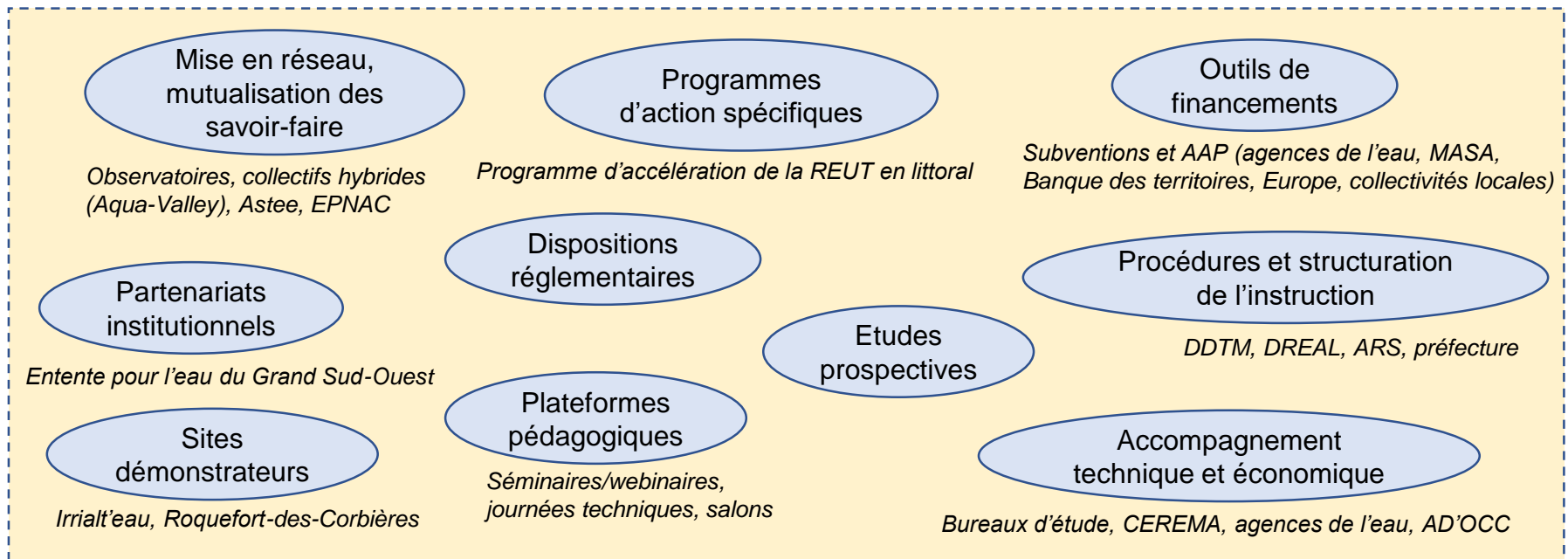
*Stockage d'EUT pour le golf de Saint-Cyprien  
(juillet 2024)*



*Vignes susceptibles d'être irriguées avec des EUT  
à Canet-en-Roussillon (juillet 2024)*

# ➤ Perspectives : un travail institutionnel à articuler entre différentes échelles

- En complément des enquêtes de terrain, une analyse documentaire est réalisée à partir des dispositifs qui favorisent la mise en œuvre de la REUT.  
→ Objectif : comprendre leur articulation avec les dynamiques territoriales du travail institutionnel



*Dispositifs généraux favorisant le déploiement de la REUT*

## ➤ Des interrogations à suivre sur le travail institutionnel

- Des velléités pour la REUT préexistantes au niveau local, que les plans nationaux et leurs instruments de mise en œuvre viennent légitimer a posteriori



Témoigne d'une validation nationale de la REUT comme innovation

- Cependant, les projets ne sont pas encore opérants ; certaines résistances à la mise en œuvre des projets sont le fait des services de l'Etat (DDTM, ARS)



Peut illustrer un niveau d'incongruence de l'innovation avec le dispositif sociotechnique

- Peu de mise en commun des savoirs, pratiques et expériences entre les projets de REUT des PO et du Grand Narbonne



Reflète une absence de réseau normatif horizontal qui relie les projets de REUT. Le réseau normatif apparaît plutôt vertical (des communes vers les services d'Etat, puis vers les préfets)

Merci pour votre attention

[margaux.kurek@inrae.fr](mailto:margaux.kurek@inrae.fr)

[anne-laure.collard@inrae.fr](mailto:anne-laure.collard@inrae.fr)